

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Cahier d'amendements :

6.3 Budget après l'adoption de la réforme de la structure de gestion de l'UNES

6.3.1 Modification mesures d'atténuation sur le plan social

Version(s) :

- 1) Etat : 25 octobre 2021
- 2) Etat : 3 novembre 2021
- 3) Etat : 9 novembre 2021
- 4) Etat : 11 novembre 2021

Contenu :

- I. B03.0 Motion du GT Structure (Comité exécutif) : Motion adoption du budget 2022
- II. B03.1 Amendement du Comité exécutif : Modification mesures d'atténuation sur le plan social
- III. B01.1 Amendement du Comité exécutif : Modification des cotisations des membres
- IV. B01.2 Amendement du Comité exécutif : Modification des primes d'assurances
- V. B03.2 Amendement du Comité exécutif : Travail d'archivage / dépôt aux Archives fédérales
- VI. B03.3 Amendement du VSETH : Redistribution taux d'occupation Secrétariat général - Comité exécutif
B03.3.1 Amendement du VSETH : Redistribution taux d'occupation Secrétariat général - Comité exécutif (correction des chiffres)
B03.3.2 Amendement du VSBFH : Redistribution taux d'occupation Secrétariat général - Comité exécutif

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.0
Amendement déposé par	GT Structure (Comité exécutif)

Texte	Le budget figurant dans la colonne " budget de base phase de transition 2022" doit être adopté comme budget de base 2022.
Motivation	Cette motion est soumise par le Comité exécutif au nom du GT Structure et représenté par celui-ci. Les autres justifications se trouvent dans le concept détaillé et le commentaire du budget soumis par le Comité exécutif. Tous les montants qui ne sont pas directement liés à la réforme structurelle correspondent au budget soumis par le Comité exécutif.

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.1
Amendement déposé par	Comité exécutif de l'UNES

Texte	Le poste budgétaire "Mesures d'atténuation sur le plan social" doit être augmenté de CHF 5 000 francs et fixé à CHF 20 000.
Motivation	Le Comité exécutif se félicite que le GT structure reconnaisse la responsabilité sociale de l'UNES et ait créé le poste budgétaire " Mesures d'atténuation sur le plan social ". Cependant, le Comité exécutif est d'avis que ce poste budgétaire est fixé trop bas et souhaite donc l'augmenter de CHF 5000. Le Comité exécutif disposera ainsi d'une plus grande souplesse en ce qui concerne les éventuelles mesures sociales en cas de licenciements structurels. Cette démarche est nécessaire pour trouver une solution pour tou·te·s les employé·e·s et pour honorer leurs services à l'UNES, dont certains remontent à de nombreuses années.

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B01.1
Amendement déposé par	Comité exécutif de l'UNES

Texte	Le Comité exécutif propose d'accepter les changements dans les revenus des cotisations des membres dans le budget.
Motivation	Comme la situation ne change pas après la réforme structurelle, la motion B01.1 de l'ancien budget est maintenant aussi faite pour ce budget. En raison des corrections apportées aux chiffres des membres/recettes des membres 2020 pour la FAE, la VSBFH et la VSETH, leurs contributions vont changer et donc le budget également.

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.2
Amendement déposé par	Comité exécutif de l'UNES

Texte	Le poste budgétaire "Personnel auxiliaire" est augmenté de 7'000 francs et fixé à 8'500 francs.
Motivation	Le travail de l'UNES étant digne d'un archivage fédéral, les documents de l'UNES doivent être archivés à intervalles réguliers et remis aux archives fédérales. Comme 5 ans se sont écoulés depuis le dernier archivage, le moment est venu une fois de plus. Avec l'adoption de la réforme structurelle, il est également logique d'utiliser cette période pour mettre de l'ordre dans le travail passé et en tirer ainsi profit. L'idée du comité exécutif aurait été de financer l'archivage à partir des bénéfices prévus à partir de 2021 et de rédiger une proposition au règlement du fonds lors de l'AD de printemps afin de pouvoir inclure l'archivage comme un poste budgétaire permanent. Aujourd'hui, cependant, la situation a quelque peu changé et nous prévoyons des revenus plus élevés en raison de l'ajustement des cotisations des membres. Pour cette raison, le comité propose de renoncer au bénéfice anticipé de l'année en cours, mais d'inscrire au budget 2022 un montant unique de 7000 francs pour l'archivage. Le travail serait effectué par un étudiant assistant et, selon nos calculs, représenterait environ 200 heures de travail.

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____

proposition d'amendement de la motion n° _____

contre-proposition à la motion n° _____

proposition subsidiaire à la motion n° _____

proposition de réexamen de la motion n° _____

Ne pas entrer en matière : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion retirée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion reportée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Vote final : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Acceptée : Refusée :

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.3
Amendement déposé par	VSETH

Texte	<p>Le Budget pour la réforme de la structure de gestion de l'UNES doit être modifié comme suit:</p> <p>Personnel - Salaires</p> <table> <tr> <td>Secretariat general</td> <td>avant 62'244</td> <td>après 54'464</td> </tr> <tr> <td>Co-présidence</td> <td>avant 44'670</td> <td>après 48'324</td> </tr> <tr> <td>Comité exécutif</td> <td>avant 48'900</td> <td>après 55'938</td> </tr> </table> <p>Personnel - Charges sociales sur le salaire</p> <table> <tr> <td>VS/AI/APG/AC Secrétariat général</td> <td>avant 5'291</td> <td>après 4'629</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Co-présidence</td> <td>avant 3'903</td> <td>après 4'214</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Comité exécutif</td> <td>avant 4'460</td> <td>après 5'058</td> </tr> </table> <p>Ceci mène à une augmentation des gains, d'environ 1'000 CHF.</p>	Secretariat general	avant 62'244	après 54'464	Co-présidence	avant 44'670	après 48'324	Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938	VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'629	AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214	AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058
Secretariat general	avant 62'244	après 54'464																	
Co-présidence	avant 44'670	après 48'324																	
Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938																	
VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'629																	
AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214																	
AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058																	
Motivation	Voir amendement « Redistribution des taux d'occupation du Secrétariat général - Comité exécutif » relatif à la Réforme de la Structure.																		

Position du Comité exécutif de l'UNES : Voir le commentaire dans le cahier d'amendements « Réforme de la structure » R01.1.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____

proposition d'amendement de la motion n° _____

contre-proposition à la motion n° _____

proposition subsidiaire à la motion n° _____

proposition de réexamen de la motion n° _____

Ne pas entrer en matière : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion retirée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion reportée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Vote final : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Acceptée : Refusée :

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.3.1
Amendement déposé par	VSETH

Texte	<p>Le Budget pour la réforme de la structure de gestion de l'UNES doit être modifié comme suit :</p> <p><i>Personnel - Salaires</i></p> <table> <tr> <td>Secretariat general</td> <td>avant 62'244</td> <td>après 50'573</td> </tr> <tr> <td>Co-présidence</td> <td>avant 44'670</td> <td>après 48'324</td> </tr> <tr> <td>Comité exécutif</td> <td>avant 48'900</td> <td>après 55'938</td> </tr> </table> <p><i>Personnel - Charges sociales sur le salaire</i></p> <table> <tr> <td>VS/AI/APG/AC Secrétariat général</td> <td>avant 5'291</td> <td>après 4'299</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Co-présidence</td> <td>avant 3'903</td> <td>après 4'214</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Comité exécutif</td> <td>avant 4'460</td> <td>après 5'058</td> </tr> </table> <p>Ceci mène à une augmentation des gains, d'environ 1'000 CHF</p>	Secretariat general	avant 62'244	après 50'573	Co-présidence	avant 44'670	après 48'324	Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938	VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'299	AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214	AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058
Secretariat general	avant 62'244	après 50'573																	
Co-présidence	avant 44'670	après 48'324																	
Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938																	
VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'299																	
AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214																	
AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058																	
Motivation	Le premier amendement au budget du VSETH, contenait des erreurs numériques, et devrait être ignoré.																		

Position du Comité exécutif de l'UNES : Voir le commentaire dans le cahier d'amendements « Réforme de la structure » R01.1.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____

proposition d'amendement de la motion n° _____

contre-proposition à la motion n° _____

proposition subsidiaire à la motion n° _____

proposition de réexamen de la motion n° _____

Ne pas entrer en matière : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion retirée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion reportée : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Vote final : oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Acceptée : Refusée :

6.3 – Budget 2022 : réforme de la structure de gestion

177^e AD VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	B03.3.2
Amendement déposé par	VSBFH

Texte	<p>L'amendement du VSETH doit être modifié comme suit :</p> <p><i>Personnel - Salaires</i></p> <table> <tr> <td>Secretariat général</td> <td>avant 62'244</td> <td>après 54'464</td> </tr> <tr> <td>Co-présidence</td> <td>avant 44'670</td> <td>après 48'324</td> </tr> <tr> <td>Comité exécutif</td> <td>avant 48'900</td> <td>après 55'938</td> </tr> </table> <p><i>Personnel - Charges sociales sur le salaire</i></p> <table> <tr> <td>VS/AI/APG/AC Secrétariat général</td> <td>avant 5'291</td> <td>après 4'629</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Co-présidence</td> <td>avant 3'903</td> <td>après 4'214</td> </tr> <tr> <td>AVS/AI/APG/AC Comité exécutif</td> <td>avant 4'460</td> <td>après 5'058</td> </tr> </table> <p>Ceci mène à une augmentation des coûts d'environ 3'000 CHF</p>	Secretariat général	avant 62'244	après 54'464	Co-présidence	avant 44'670	après 48'324	Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938	VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'629	AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214	AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058
Secretariat général	avant 62'244	après 54'464																	
Co-présidence	avant 44'670	après 48'324																	
Comité exécutif	avant 48'900	après 55'938																	
VS/AI/APG/AC Secrétariat général	avant 5'291	après 4'629																	
AVS/AI/APG/AC Co-présidence	avant 3'903	après 4'214																	
AVS/AI/APG/AC Comité exécutif	avant 4'460	après 5'058																	
Motivation	Voir la proposition d'amendement a l'amendement R01.1 du VSETH relatif au concept détaillé pour une réforme structurelle de la gestion de l'UNES du VSETH.																		

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>